

Stadt Hamm (Ville de Hamm) -40-404 - Boîte postale 2449 - 59014 Hamm

**Amt für schulische Bildung
(Office de l'éducation scolaire)**
Pädagogisches Zentrum (Centre éducatif)
Stadthausstraße 3
59065 Hamm

À l'attention des parents/tuteurs légaux

Responsable :
Madame Klöcker
Numéro de salle : 306
Tél. 02381 / 17-5020
Fax 02381 / 17-105020
kloeckerm@stadt.hamm.de

21.06.2021

Mes références : 40-404
Vos références :

Scolarité obligatoire selon § 34 de la loi scolaire de Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Chers parents/tuteurs légaux,

En vertu du paragraphe 34, alinéa 1, de la loi scolaire du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, votre enfant a l'obligation d'aller à l'école. Vous devez inscrire votre enfant dans une école.

Avant d'inscrire votre enfant, vous avez un rendez-vous de conseil au Centre d'intégration municipal (« Kommunale Integrationszentrum »). Vous y obtiendrez des informations sur le type d'école que votre enfant doit fréquenter et sur les écoles qui disposent de places libres.

Veillez vous rendre le _____ à _____ heure(s)

**au « Kommunale Integrationszentrum » (Centre d'intégration municipal)
Stadthausstraße 3, 59065 Hamm, Salle 112 (M. Rolfs), 1er étage.**

Veillez amener pour l'entretien :

1. votre enfant,
2. la carte d'identité/le passeport de votre enfant,
3. la « Meldebescheinigung der Stadt Hamm » (attestation de résidence de la ville de Hamm)
4. le dernier bulletin scolaire de votre enfant,
5. un carnet de vaccination ou un registre de vaccination de votre enfant (si disponible),
6. une personne qui peut traduire pendant l'entretien*, (si ce n'est pas possible, veuillez nous appeler !)

Si vous ne pouvez pas venir au rendez-vous, ou *si vous ne trouvez pas de personne pour traduire, veuillez contacter M. Rolfs au numéro de téléphone suivant: 02381 / 17-5038.

Pour les années à venir, je souhaite à votre enfant beaucoup de joie et de succès à l'école.